



Présents: Oumar Dia (Président) - Jeanne Besse - Christelle Couleuvre- Dominique Proville- Kadiatou Tapily- Didier Claude- -Marilyn Orlandini (Secrétaire Générale)- Yann Barbitch-- Isabelle Pelah-Wowen Hanauer- Delphine Germain- Mandiaye Ndiaye- Bruce Fortassin -François Bicais (Trésorier)- Guillaume Guérin
Absents : Arthur Oriol- Jacques Nadjar
Invités : Alain Savigny- Marceau Durand (SG Ligue IDF)

1. Point sur la situation et AG 2020

- Les gymnases parisiens restent fermés jusqu'au 1^{er} septembre, avec la possibilité pour les associations de réserver des créneaux extérieurs selon les disponibilités.
- La Ligue IDF ne sait pas si les TIC U13 de Toussaint et Noël seront maintenus, cela dépendra du retour au jeu et des annonces du gouvernement au 22 juin 2020.
- L'AG aura lieu le 19 septembre 2020, de 08 :30 à 12 h 30 à l'Armée du Salut, 12 rue Cantagrel 75013. La location de la salle s'élève à 800 euros.
- 28 associations sportives sur 51 ont répondu favorablement aux consultations sur le report de l'AG au 19 septembre, à la prorogation des membres du CD, à la prorogation des délégués FFBB.
- Les 1ers documents relatifs à l'ordre du jour et aux candidatures au Comité directeur du CPBB seront envoyés mardi prochain. S'enchaînera l'envoi des autres documents selon un échéancier établi et remis à la Secrétaire.
- 1 personne par club sera invitée compte tenu des risques sanitaires.

2. TRESORERIE / DETTRES DES CLUBS

- Le Trésorier finalise les documents relatifs aux comptes de la saison en cours. Ils devront être communiqués rapidement car doivent être adressés aux clubs en vue de l'AG.
- **CLUBS AYANT UNE DETTE envers le CPBB**
- Plusieurs clubs ne sont pas à jour de dettes envers le CPBB, dont les principaux : Maccabi Paris, Lapelcha, Paris Lady Basket, Paris Sud basket ; dettes pouvant s'aggraver avec l'envoi cette semaine des dernières factures envoyées. Camille a fait de nombreuses régularisations de factures et d'avoirs sur la caisse de péréquation.
- Lapelcha souhaite régler ses dettes avec une future subvention (rappel du Président une subvention répond à un appel à projet et non pour régler des dettes).
- SC Maccabi affirme envoyer le règlement, qui n'est toujours pas arrivé à ce jour au CPBB.
- Paris Lady Basket, au moment de l'éligibilité au PSF, nous a fait part des difficultés financières, du club, précisant que le club modifiait son organisation pour rétablir des finances saines la saison prochaine et demandait un échelonnement de la dette jusqu'à la fin de l'année.
- Ces problèmes devenant récurrents et problématiques depuis plusieurs années, les clubs réglant avec une année de retard leurs dettes envers le CPBB, Le Président a posé la question à la FFBB afin de savoir réglementairement ce qu'il était possible de faire.
- Ci-dessous la réponse du SG de la FFBB.

*« A compter de la saison prochaine le renouvellement d'affiliation sera dématérialisé
De fait un Comité ne pourra pas bloquer cette demande
C'est cohérent quant au principe que l'affiliation est délivrée par la FFBB*

*Le club ré-affilié, pourra valider les inscriptions de ses adhérents, donc avoir des licenciés
Donc plus de « blocage » de prise de licence connectable à une dette vis-à-vis du Comité*

Un Comité ou une Ligue dispose de plusieurs options :

- *Inéligibilité aux aides PSF, aux aides « Retour au jeu ». La FFBB le met en place.*
 - *Non engagement dans les compétitions proposées par Comité et Ligue*
 - *Impossibilité de voter lors des AG*
 - *Ouverture d'un dossier disciplinaire.*
- Le CPBB n'acceptera plus d'échelonnement de dettes et refusera les engagements en championnat. Décision validée avec 1 contre et 3 abstentions.
 - Intervention du SG de la Ligue IDF qui rappelle que la Ligue IDF applique cette directive fédérale (article 514 des RG). Il y a eu quelques grincements de dents au début de l'application puis les clubs se sont adaptés et ont toujours trouvé une solution. Les clubs concernés n'apparaissent pas dans les championnats, ils sont remplacés par des exempts, ce qui leur laisse encore la possibilité de réagir et de régler leurs dettes afin de pouvoir être engagés en championnat.
 - **POUR TOUS LES CLUBS POUR LA SAISON EN COURS**
 - Obligation de régler l'affiliation et les engagements immédiatement dès que le club les réalise.
 - Pour les clubs dits « mauvais payeurs », et qui ont régularisé leurs dettes de la saison passée : obligation de régler immédiatement la facturation des **10** premières licences dès leur saisie (en plus de l'affiliation et des engagements).
 - Cette décision sera applicable dès la saison 2020 /2021 et fera l'objet d'une communication à tous les clubs parisiens.
 - Charte de l'arbitrage. Le CPBB a reçu une facture de la FFBB à refacturer aux clubs parisiens pour la saison 2018/2019. Les clubs Entreprise ressortant. sur cette liste ne seraient pourtant pas concernés d'après le SG de la Ligue IDF. Le trésorier doit se rapprocher de la FFBB.

3. Projet calendrier sportif 2020/2021 et Règlement sportif

- La Commission sportive a présente 3 scénarii selon les reprises de championnat, reprise en 09/10/2020 ou 11 /2020 ou 01/2021).
- Les calendriers sont en phase avec ceux de la Ligue IDF.
- Seul important changement dans le cas d'une reprise en janvier 2021 : la catégorie PRM serait divisée en deux poules car une poule ne tient pas sur une saison.
- Pour les PRF : compte tenu du ranking, le club d'Eiffel Basket Club accède à la R2.
- .La commission sportive ayant envoyé à tous les membres du CD le projet des règlements sportifs nous présente les dernières modifications :
- Une équipe engagée en plateau ne comptera plus dans les obligations sportives.
- Des modifications sont apportées à quelques articles. Le règlement une fois rectifié sera joint à ce PV.
- Les calendriers.et le règlement sportif 2020/2021 sont validés.

3. Non facturation des engagements seconde phase

- Les engagements jeunes et seniors ne seront pas facturés aux clubs, en ce qui concerne la seconde phase.

4. Réunion des clubs

- Une réunion avec les clubs aura lieu le 26 juin à partir de 18 h 30. Elle permettra, avec le report de l'AG de reprendre contact avec les clubs. Les salariés et services civiques seront invités à y participer selon leurs disponibilités.

5. e.licences

- Geoffroy a envoyé aux clubs une procédure de qualification et d'affiliation ainsi qu'une FAQ.
- Elles seront mises en ligne sur le site.

6. Manquements

- Les manquements ont été modifiés et envoyés à tous les membres du CD.
- Modification apportée : on enlève toutes les pénalités de 10 % suite à retard de paiement, car elles ne sont jamais appliquées.
- Les manquements sont validés.

7. Divers

- Entretien avec Geoffroy :
Yann et Guillaume ont organisé une réunion en Visio avec Geoffroy. Bons échanges. Geoffroy souhaite poursuivre et finir le projet qu'il a mis en place sur 3 ans sur la formation du joueur. De cet entretien, il ressort que le CPBB doit se positionner très clairement sur les missions liées à la technique et confirmer, le cas échéant, Geoffroy dans ses missions actuelles. Plus généralement, il faudrait définir les missions de chacun au sein de la technique et discuter de cette définition de ces missions avec Geoffroy et Marlyse. Un audit pourrait être mis en place afin de déterminer les priorités du CPBB et organiser au mieux le travail des salariés. De même ses missions liées aux licences doivent être précisées.
Le Président va se rapprocher de Geoffroy par rapport au nombre d'heures de travail. Il devrait effectuer 20 h par semaine dans le cadre de l'activité partielle, mais en a fait plus rattrapant la charge de travail selon les relevés hebdomadaires transférés par Geoffroy (27 heures la première semaine et 23 heures la seconde). Le Trésorier s'étonne de la charge de travail, vu l'arrêt des activités.
Un groupe de travail va être mis en place par le Président pour revoir les fiches de poste des salariés. Le Président doit faire un retour sur cette liste de personnes dans la semaine suivant cette réunion du Comité directeur.
- La date du recyclage des arbitres parisiens sera revue. Le recyclage aura lieu avec la Ligue IDF.
- Dans le cas où un club ne régle pas le ou les arbitres désignés sur une rencontre. Il pourra envoyer la convocation au CPBB qui lui réglera le montant de l'arbitrage et le CPBB refacturera par la suite au club.
- Le CPBB vient de recevoir une convocation pour le 8 juillet 2020 à 09h30 concernant l'affaire prudhomme qui oppose le CPBB à un de ses anciens salariés. La question posée sera essentiellement sur le fait que le CPBB veuille un arrangement ou pas.
- 3X3. Mandiaye travaille sur un projet de retour au jeu et t a été reçu par la Mairie de Paris pour mette au point un nouveau projet. Il est OK pour détacher Alan sur la sportive à la suite d'un besoin sur la sportive et le mini basket qui risque de prendre beaucoup de temps.
- Il faudrait réfléchir à la création d'un label école de mini basket départemental.
- Camille peut publier sur le site internet.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Président
Oumar DIA



La Secrétaire Générale
Marilyn Orlandini



(PV Validé en date du 15/06/2020)